



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Cont@ct n°14 du 1er avril 2018

EDITO

Le bout du tunnel pour les élues...

... la lumière pour l'UFOLEP



Posons le cadre : il est 22 heures, cinq élues nationales UFOLEP dont la doyenne, la benjamine et une « béquilleuse » sont à l'arrêt dans une rame de métro dans les sous-sols et dans la pénombre. Une voix nasillarde se fait entendre tout à coup : « Mesdames, messieurs, votre attention s'il vous plait : nous allons évacuer les passagers de la rame ». Surprise et silence total dans le wagon à cette annonce et un moment plus tard, que dis-je, un temps interminable pour elles, à nouveau, la voix nasillarde : « mesdames, messieurs, nous procédons à l'évacuation de la rame. Attendez sagement, (quoi faire d'autre), que le conducteur arrive avec son échelle pour vous faire descendre du wagon et vous diriger vers la station la plus proche du lieu où vous êtes ». Après un certain temps sinon un temps certain, le conducteur arrive, positionne son échelle de fer... « la béquilleuse » descend en premier avec, certes, un peu de difficultés, suivie de ses quatre acolytes et les voilà marchant sur un chemin étroit, sale et boueux ; « la béquilleuse » se tient à la rampe accrochée au mur, rampe aussi sale que le chemin sinon plus. Enfin, elles voient le bout du tunnel et, arrivées à la station, un éclat de rire général, sauf « la béquilleuse » car celle-ci s'était frottée le visage avec sa main noire comme du charbon, on aurait dit un mineur de fond, normal pour une résidente du département du Nord... l'élue parisienne leur donne la marche à suivre : sortir du métro, marcher dans Paris tout illuminé et se diriger vers une nouvelle station qui les conduira à leur lieu d'hébergement. A l'approche du Ministère des Affaires Étrangères, le tapis rouge est déroulé dans l'allée centrale, la grille s'ouvre, un majordome s'approche et invite les cinq aventurières à pénétrer dans l'enceinte du Ministère. Elles foulent le tapis rouge avec leurs pieds crottés et boueux, entrent dans une salle austère où elles sont accueillies par un haut fonctionnaire qui les fait asseoir dans de très beaux fauteuils de cuir et prononce ces mots :

« Mesdames de l'UFOLEP, vous venez de vivre une aventure extraordinaire, vous avez bravé les difficultés dans les sous-sols du métro parisien ; je sais que l'UFOLEP est une fédération sportive affinitaire franco-française et, à ce titre, le Ministère a décidé de vous ouvrir les portes de l'Europe : vous serez, à dater de ce jour, les ambassadrices de l'UFOLEP, fédération sportive européenne ». Mouvement de stupeur et d'incrédulité pour nos cinq aventurières avant de comprendre : c'est aujourd'hui le 1^{er} avril...Vive l'UFOLEP !

Henriette MANUEL, Membre du Comité directeur UFOLEP national



ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

VIE FEDERALE



PROJET EXPERIMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE FÉDÉRATIVE

CONTENU DU PROJET EXPERIMENTAL

De Développement de la Vie Fédérative

Afin de mieux accompagner les comités et les associations et de créer une dynamique de conquête et fidélisation des structures et des adhérents en s'appuyant sur les expériences innovantes des territoires et sur la mise en œuvre d'outils fédéraux, un projet de co-construction expérimentale de développement de la vie fédérative est proposé à cinq doublettes de comités départementaux UFOLEP, situés dans cinq régions différentes.

Le principe de ce projet est simple, **deux comités de la même région** se portent candidats au projet de développement de la vie fédérative.

Ce projet se déroulera sur 3 ans et entrera dans le cadre de la contractualisation, en complément des dispositifs et accompagnements existants.

Les comités retenus et la fédération auront pour objectif commun de développer la vie fédérative.

Les comités retenus bénéficient à ce titre d'un accompagnement fédéral méthodologique, humain et technique pour expérimenter des stratégies de développement de la vie fédérative allant de la fidélisation à la conquête de nouvelles structures et adhérents. Les expériences menées et résultats obtenus seront mutualisés et partagés avec l'ensemble de la fédération.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'échelon national s'engage à	Le Comité s'engage à ...
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le comité à la mise en place d'une stratégie fédérative • Mettre en œuvre les outils et méthodes du guide développement de la vie fédérative • Assurer une présence effective à l'Assemblée générale des comités départementaux (nécessité d'information préalable dans un délai raisonnable) • Désigner un accompagnateur pour la durée du projet • Mettre en place un suivi du comité avec, chaque année : <ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion au siège national • 1 réunion par mois en visio conférence avec l'ensemble des comités concernés • 2 réunions en territoire (par année) dédiées à la question fédérative. • Assumer vis-à-vis des comités son rôle de Centre de ressources en les accompagnant, dans la mesure de ses possibilités, en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. • Diffuser l'évaluation de ce projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser Fédérer dans son projet • Respecter les exigences fédérales • Participer activement à la co-construction du projet de développement de la vie fédérative et à la mise en œuvre du plan d'action visant à augmenter le nombre de structures affiliées et de licenciés ; • Accueillir annuellement un volontaire sur une mission en soutien au développement associatif et fédératif (cf profil de poste) • Désigner une personne référente • Décliner des actions et préconisations de développement de la vie fédérative • Accepter le principe de travail en réseau (UFOLEP + Ligue + USEP) ; • Participer aux rassemblements du projet à raison : <ul style="list-style-type: none"> • d'une journée par an • 1 réunion par mois en Visio (2h00) • Organiser 2 réunions territoriales dédiés à la question fédérative par an en lien avec l'accompagnateur. • Réinvestir son expérience dans la région concernée (N+1), • Participer à l'évaluation de ce projet.

ECHEANCIER

Février 2018 : Informations UFOLEP/USEP/LIGUE du lancement du dispositif

1^{er} Mars 2018 :

Diffusion du cahier des charges et appel à candidature pour les cinq doublettes de comités départementaux.

3 avril 2018 :

Retour des candidatures des doublettes ou des comités.

14 Avril 2018 :

Réunion des comités intéressées lors de l'Assemblée Générale nationale avec, 1^{er} contact « apéro des ambassadeurs »

15 Mai 2018 :

Validation par le bureau national des doublettes retenues et diffusion du guide Vie fédérative

24 Mai 2018 :

Réunion physique au siège national des comités retenus et des accompagnateurs.
Échéancier

Juin 2018 :

Travail sur les stratégies départementales et échéancier.

A partir de septembre 2018 :

Une visioconférence d'une heure par mois.

Avril 2019 :

Témoignages des comités lors de l'Assemblée Générale Nationale 2019

Mai 2019 :

Réunion des comités et des accompagnateurs. Evaluation intermédiaire

Février 2020 :

Réunion physique au siège des comités expérimentaux, des régions et accompagnateurs

Mai 2020

Travail sur les stratégies en territoire régionale.

Juin 2021

Évaluation finale du projet.

Septembre 2024 :

On est prêt pour accueillir toutes les nouvelles associations ou celles souhaitant développer du multisport pour tous et qui n'ont pas eu de médailles pendant l'été.

Vie fédérale



CANDIDATURE

À renvoyer, **avant le 3 avril 2018**, à benoit BEAUR UFOLEP Nationale
3, rue Récamier 75341 PARIS cedex 7 bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr

Le COMITE DEPARTEMENTAL

et

Le COMITE DEPARTEMENTAL

Représentés par leurs Président(e)s :

leurs Délégué(e)s :

Déclarent se porter candidatures pour le projet expérimental d'accompagnement au développement de la vie fédérative des comités sur la période 2018 – 2020.

A, le/...../2018

Signatures et cachets

Les webinaires du Mouvement associatif - Les ressources



LES RESSOURCES

Parcours emploi compétences Quels enjeux pour les associations ?

Nous vous remercions d'avoir assisté ce matin à notre webinar et nous vous invitons à :

- [Consulter l'ensemble des ressources liées au sujet traité](#)
- [Revoir le support de présentation du webinar](#)
- Revisionner la vidéo du webinar très prochainement [sur notre chaîne YouTube](#)

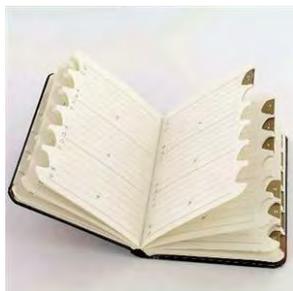
Nous avons besoin de votre avis !

Pour pouvoir préparer nos prochaines actions sur les questions d'emploi dans les associations, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire en cliquant sur le bouton ci-après.

[**QUESTIONNAIRE D'EVALUATION**](#)

Organisé par Le Mouvement associatif avec le soutien de CHORUM

MISE A JOUR DU REPERTOIRE



UFOLEP 42

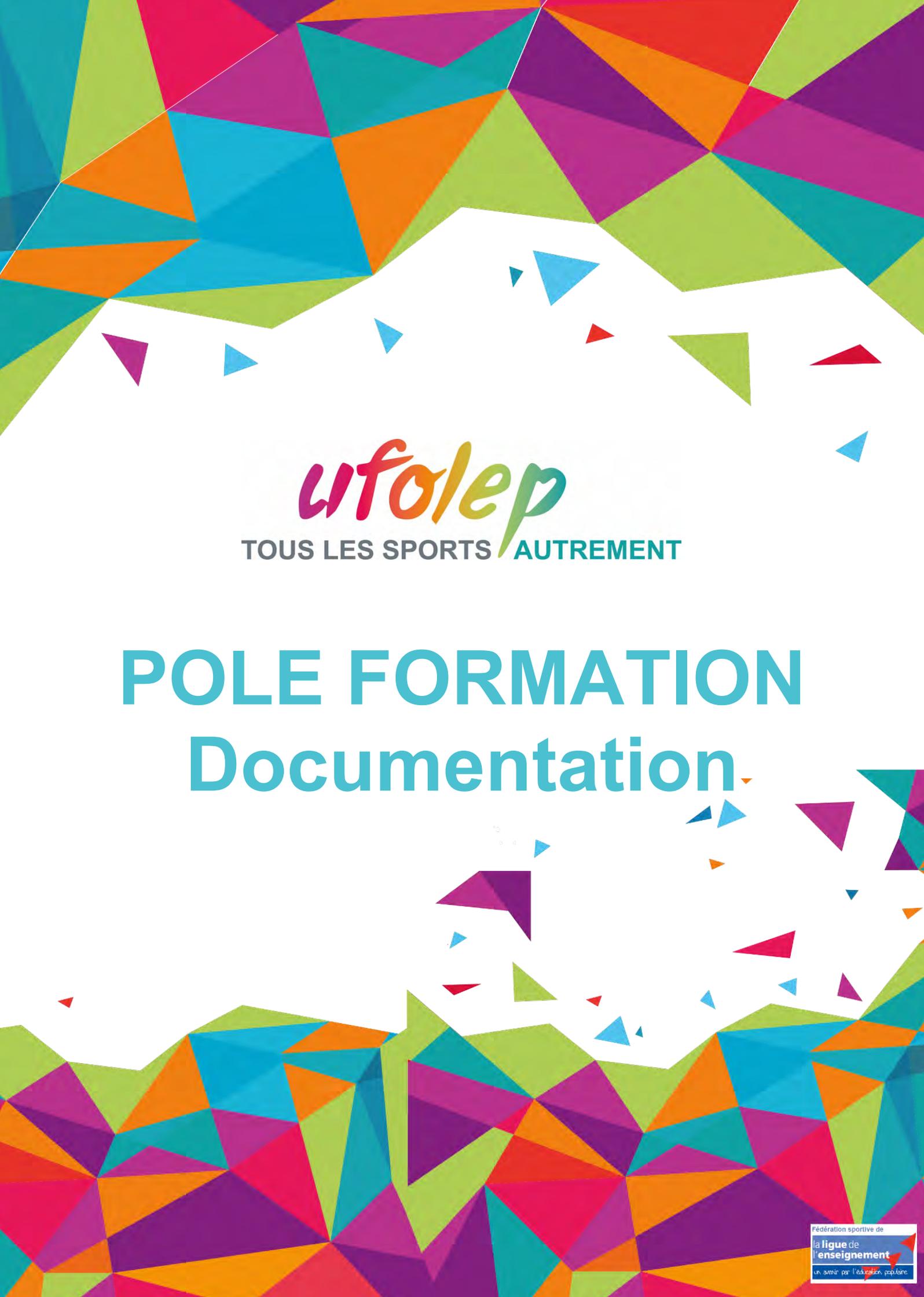
Nouveau délégué départemental à l'UFOLEP LOIRE 42

Monsieur Mathieu SERRE

Tél pro : 04 77 49 54 85

Portable pro : 06 88 76 03 09

mail : ufoleploire@laligue42.org



wfolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

POLE FORMATION

Documentation

STAGES DE FORMATEURS PSC1 – 2018

Bonjour à tous,

Nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Vous trouverez ci-dessous la programmation des trois stages de formateurs/formatrices PSC1 définis par l'Équipe Pédagogique Nationale de Secourisme pour l'année 2018. Vous trouverez également les dates de clôture des inscriptions pour chaque stage de formateurs/formatrices.

Nous en profitons pour vous rappeler que l'ordre de priorité d'inscription est le suivant :

- Comités UFOLEP non agréés
- Comités UFOLEP ne s'appuyant que sur un formateur (donc en « danger » au regard de la réglementation)

1^{ER} STAGE

- Du samedi 21 avril (14h) au samedi 28 avril 2018 (12h) au Centre CAMIETA – URRUGNE (Pyrénées-Atlantiques)

↳ **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 MARS 2018**

2^{ÈME} STAGE

- Du samedi 30 juin (14h) au samedi 7 juillet 2018 (12h) au SDIS de Gurcy-le-Châtel (77)

↳ **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 30 MAI 2018**

3^{ÈME} STAGE

- Du samedi 24 novembre (14h) au samedi 1^{er} décembre (12h) au Centre CAMIETA – URRUGNE (Pyrénées-Atlantiques)

↳ **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 24 OCTOBRE 2018**

Pour rappel, l'inscription est effective une fois l'ensemble des pièces administratives en notre possession :

- Photocopie du PSC1 datant de moins de 3 ans (*et non l'AFPS ni le SST, ni le recyclage du PSC1*)
- Fiche d'inscription dûment complétée, tamponnée et signée
- Photocopie CNI ou Passeport
- Une photo
- Attestation de co-encadrement d'une formation PSC1
- Un certificat médical
- Un chèque à l'ordre de l'UFOLEP nationale d'un montant de 800 € pour les salariés ou d'un montant de 350 € pour les élus et/ou bénévoles

Les documents administratifs (*fiche d'inscription, certificat médical, attestation de co-encadrement*) nécessaires pour les inscriptions sont disponibles auprès du Pôle Formation.

Contact : lbrien.lalique@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

LES EQUIVALENCES DU PSC1

LE POINT SUR LES ÉQUIVALENCES

Il existe un grand nombre de formations aux premiers secours. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur les équivalences ou la validité de vos diplômes.

Depuis le 1^{er} août 2007, la formation de référence est le PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Ce n'est pas une nouvelle formation, il s'agit d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991.

Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- ✚ L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- ✚ Le PSE1
- ✚ Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- ✚ Le Brevet de Brancardier Secouriste
- ✚ Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- ✚ Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage

Cas particulier :

- ✚ Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge. Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 :

- ✚ Médecin
- ✚ Chirurgien-dentiste
- ✚ Pharmacien
- ✚ Vétérinaire
- ✚ Sage-femme
- ✚ Infirmier(e) diplômé d'État

▲ Important !

L'UFOLEP nationale est aujourd'hui agréée par le Ministère de l'Intérieur afin de dispenser les formations PSC1 et Monitorat (BNMPS-PAE3).

Renseignez-vous auprès du Pôle Formation (01.43.58.97.55.) pour obtenir les coordonnées du Comité Départemental UFOLEP le plus proche dispensant les formations PSC1.

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique et Pédagogique

SECOURISME

**FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (RECYCLAGE) DES FORMATEURS DE
SECOURISME**

Objectifs de formation

- ✓ Être capable d'encadrer les formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur

Publics visés

- ✓ Formateurs PSC, titulaires du BNMPS et PAE3, du PICFPSC

Éléments de contenus

- Actualités ministérielles et fédérales relatives au secourisme
- Évaluation des gestes techniques - points clés - justification
- QCM / Référentiels PSC1

Durée	Effectif	Lieu
1 jour	16 à 24 personnes maximum (par journée de formation continue)	Toulouse -- Fougères – Valence – Ile-de-France – Nevers – Montpellier

Intervenants

Philippe ATRY – Isabelle COLLAVET – Vincent DEFOSSEZ – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – Stéphane LALANNE – Hervé LEROC – Fabien LE GUENENC – Mauricette LE MAITRE – Anthony ROBERT – José ROIG

Coût du stage

- Coût Pédagogique : 150 €
- Frais de déplacement sont à la charge des comités/publics
- Frais de restauration (déjeuner) pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Vous aurez le choix entre les dates et lieux ci-dessous :

- 23 mai 2018 à Mondonville (31)
- 19 juin 2018 à Fougères-sur-Bièvres (41)
- 26 septembre 2018 à Valence (26)
- Les 18 et 19 octobre 2018 (Formation continue et rassemblement des formateurs) **ou** le 4 octobre 2018 en Seine-et-Marne et le 5 octobre 2018 dans le Val-de-Marne (région parisienne)
- 3 octobre 2018 à Nevers (58)
- 12 décembre 2018 à Montpellier (34)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/formationcontinueformateursecourisme.html>

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique	COMPTABILITÉ
----------------------------	---------------------

MAÎTRISER ET SUIVRE LA COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

Objectifs de formation

✓ Être capable de construire, de gérer et de suivre le budget de son comité

Public visé

✓ Trésoriers et/ou professionnels des comités en charge du budget

Éléments de contenus

<ul style="list-style-type: none"> - Définition et cadre de la comptabilité (obligations, principes comptables, plan comptable) - Opérations comptables (courantes et d'inventaire) - Documents de synthèse (bilan, compte de résultat, annexe) - Montage des dossiers / budget

Durée de la formation	Effectif	Lieu de la formation
2 jours	20	Paris

Intervenants

✓ Francis ROBIN : Cadre comptable administrative UFOLEP

Coût du stage

<p>Coût Pédagogique : 300 € Les frais de déplacement sont à la charge des comités NB : les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'UFOLEP nationale pour les stagiaires « UFOLEP ». Pour les autres stagiaires (USEP ou Ligue de l'enseignement), une refacturation sera envoyée à la structure employeur correspondante qui pourra demander une prise en charge à Uniformation dans le cadre de son plan de formation.</p>
--

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

<p>24 et 25 octobre 2018</p> <p align="right">http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacompta.html</p>
--

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique

ASSURANCE

LES LOGIQUES D'ASSURANCE SPÉCIFIQUES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Objectifs

- ✓ Comprendre l'interaction des mécanismes juridiques du droit civil et sportif analysant ainsi les obligations juridiques pesant sur les différents acteurs du monde sportif
- ✓ Analyser la sanction en cas de non-respect de la procédure de souscription du contrat d'assurance

Public visé

- ✓ Prioritairement, les nouveaux délégués et délégué N+1 et N+2 des comités départementaux UFOLEP
- ✓ Délégués UFOLEP des comités

Éléments de contenus

- La législation spécifique en matière sportive (Code du sport et code civil)
- Les différentes garanties en matière de responsabilité civile, de protection des locaux et du matériel utilisé
- Le risque sportif : une garantie spécifique

Durée de la formation	Effectif	Lieu de la formation
2 jours	20	Paris

Intervenants

- ✓ Référent(e) de la DTN
- ✓ Jean-Pierre NEMIROVSKI – Consultant Assurance (NEXFORMA)

Coût du stage

Coût Pédagogique : 300 €

Les frais de déplacement sont à la charge des comités

NB : les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'UFOLEP nationale pour les stagiaires « UFOLEP ». Pour les autres stagiaires (USEP ou Ligue de l'enseignement), une refacturation sera envoyée à la structure employeur correspondante qui pourra demander une prise en charge à Uniformation dans le cadre de son plan de formation.

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

15 et 16 novembre 2018

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiqueassurancepratiquesportives.html>

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique

ASSURANCE

LES LOGIQUES D'ASSURANCE SPÉCIFIQUES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Objectifs

FORMATION SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉE AUX ÉLUS DES COMITÉS

- ✓ Comprendre l'interaction des mécanismes juridiques du droit civile et sportif analysant ainsi les obligations juridiques pesant sur les différents acteurs du monde sportif
- ✓ Analyser la sanction en cas de non-respect de la procédure de souscription du contrat d'assurance

Public visé

- ✓ Élus des comités UFOLEP

Éléments de contenus

- La législation spécifique en matière sportive (Code du sport et code civil)
- Les différentes garanties en matière de responsabilité civile, de protection des locaux et du matériel utilisé
- Le risque sportif : une garantie spécifique

Durée de la formation	Effectif minimum	Effectif maximum	Lieu de la formation
1 jour	8	20	Paris

Intervenants

- ✓ Référent(e) de la DTN
- ✓ Jean-Pierre NEMIROVSKI – Consultant Assurance (NEXFORMA)

Coût du stage

Coût Pédagogique : 150 €

Frais de déplacement sont à la charge des comités

Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 14 juin 2018

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfllogiqueassurancesjuinelus.html>

Les outils « Éduquer c'est prévenir ! » sont disponibles

"Éduquer c'est prévenir !" ce sont des programmes éducatifs et pédagogiques clefs en main pour sensibiliser et prévenir des risques dans le cadre familial, scolaire ou périscolaire.

L'objectif ? Créer chez les plus jeunes une culture de la responsabilisation à travers des initiations éducatives telles que la prévention des risques domestiques, la prévention canicule, le "savoir-rouler", ...

L'Équipe Pédagogique Nationale et le pôle formation vous propose de vous doter de ces outils complémentaires aux dispositifs sportifs et citoyens de l'UFOLEP.

4 THEMATIQUES - 5 INITIATIONS

Chaque pack thématique est composé :

- de jeux éducatifs (puzzles, dominos, memorys...)
- d'un triptyque pédagogique
- d'affiches et flyers
- de guide d'intervention pédagogique

L'ensemble des initiations se retrouvent dans le **PACK COMPLET** pour 150 € TTC (frais de port en sus)

ROLL-UP DÉDIÉ

Vous avez également la possibilité de compléter votre kit d'outils avec le **roll-up "Éduquer c'est prévenir !"**.

Tarif négocié à 112,8 € TTC (frais de port inclus)

[>>> DEMANDEZ VOS OUTILS VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE <<<](#)

POUR COMMUNIQUER SUR CE DISPOSITIF

Vous disposez de différents outils pour promouvoir ce dispositif notamment auprès de structures partenaires >> Téléchargez le [KIT COMM](#)

JURYS NATIONAUX CQP ALS 2018 + CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

TOUS À VOS ANGENDA !

Nous vous communiquons les dates des jurys pléniers CQP ALS 2018 (*sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux*), ainsi que les dates butoirs de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

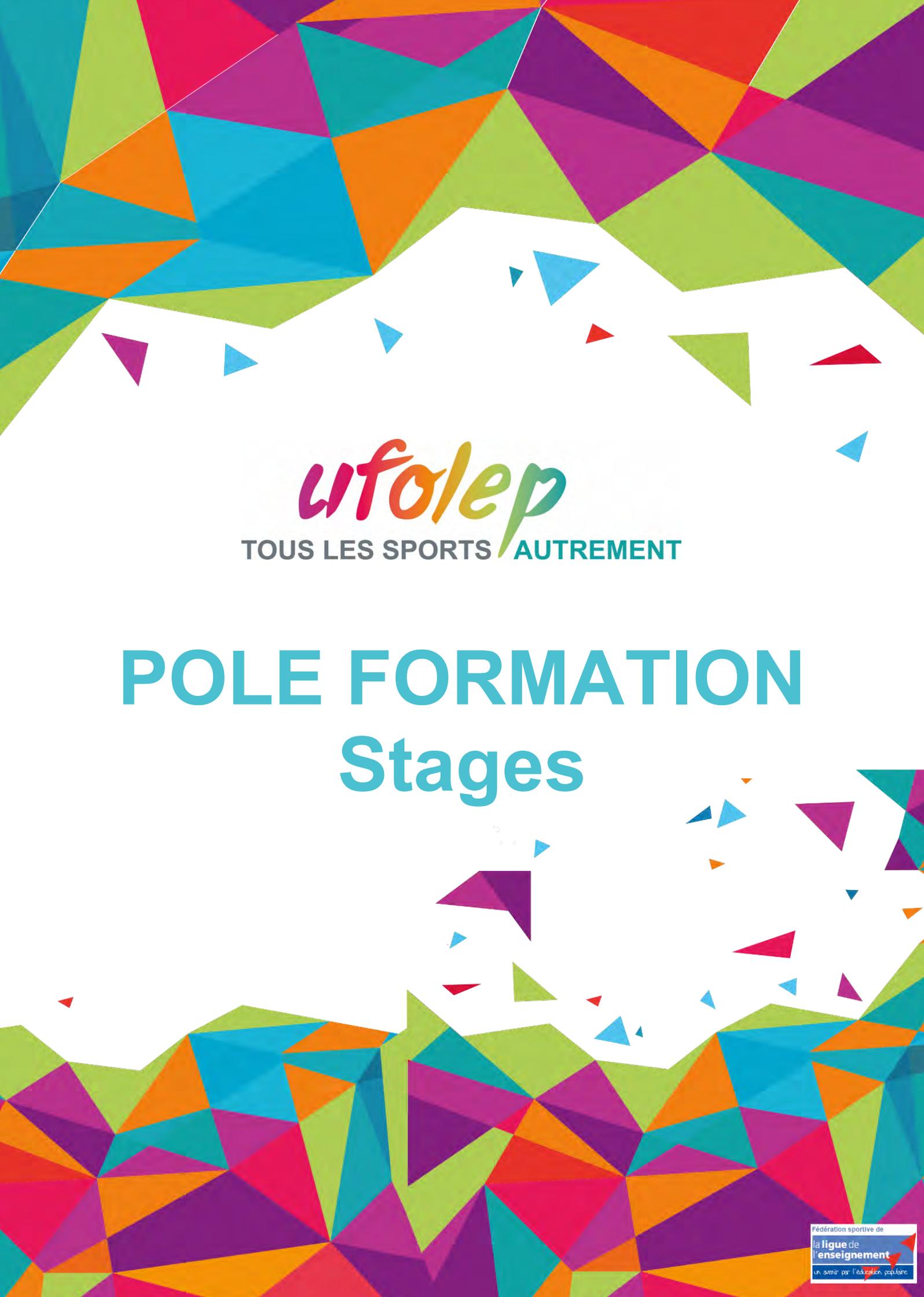
<u>Date de Jury plénier</u>	<u>Date butoir de réception dossiers</u>
Mardi 27 février 2018	29 janvier 2018
Mercredi 23 mai 2018	27 avril 2018
10 juillet 2018 <i>Jury interfédéral ouvert</i>	4 juin 2018
Mercredi 17 octobre 2018	21 septembre 2018

Nous vous rappelons qu'il est impératif que vous nous transmettiez vos dossiers avant ces dates butoirs au Pôle National Formation. Au-delà de ces dates et dans le cas de dossiers incomplets, les dossiers de vos candidats seront automatiquement reportés sur le jury d'après.

Les dossiers VAE doivent également nous être transmis à ces même dates.

[NB : utilisation des nouveaux documents](#)

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.



ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

POLE FORMATION

Stages

FORMATIONS FÉDÉRALES UFOLEP

Vous devez dorénavant passer via le logiciel formation ([http://www.ufolep-formations-psc1.org/Formations et PSC1](http://www.ufolep-formations-psc1.org/Formations_et_PSC1)), pour organiser vos formations (BF, capacité, autres...), pour le suivi de vos stagiaires, pour les livrets de formation dématérialisés et l'impression des diplômes...

Les comités n'ayant pas reçu les codes d'accès doivent nous contacter (esyritis.laligue@ufolep-usep.fr ou 01 43 58 97 62).

Via le menu, vous pouvez aussi accéder aux formations proposées par les autres comités UFOLEP, en cliquant sur « Nos offres de formations ».





wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

SPORT SOCIETE

Retrouvez pour rappel [la newsletter](#) Sport Société incluant toutes les informations pour toute mise en œuvre dans vos comités !

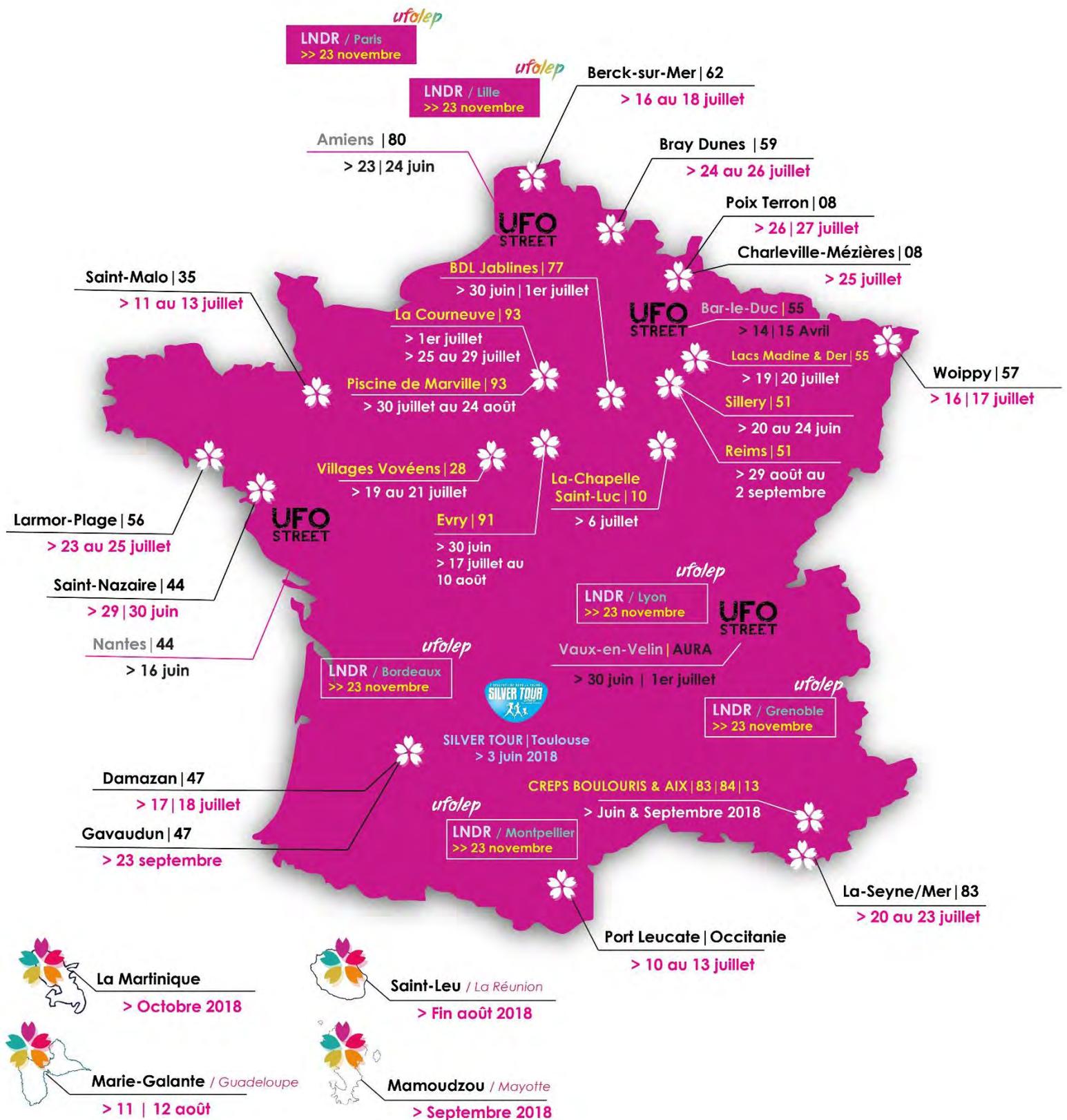


Retrouvez la liseuse digitale personnalisée du magazine WOMEN SPORTS N°8, d'avril-mai-juin 2018 :



[Women Sports N°8 vous est offert par l'UFOLEP](#)

Sport Société en 2018



ÉVÉNEMENTS SPORT SOCIÉTÉ 2018

Les prochains temps forts Sport Société



14-15 avril 2018
Assemblée Générale
UFOLEP



Avril à Juin 2018
UFO'STREET



Juillet 2018
Formation Parole Politique



Juin 2018
Silver Run



Juin à Août 2018
Playa Tour



5 au 7 novembre 2018
Séminaire Sport Société



23 novembre 2018
La Nuit des Relais



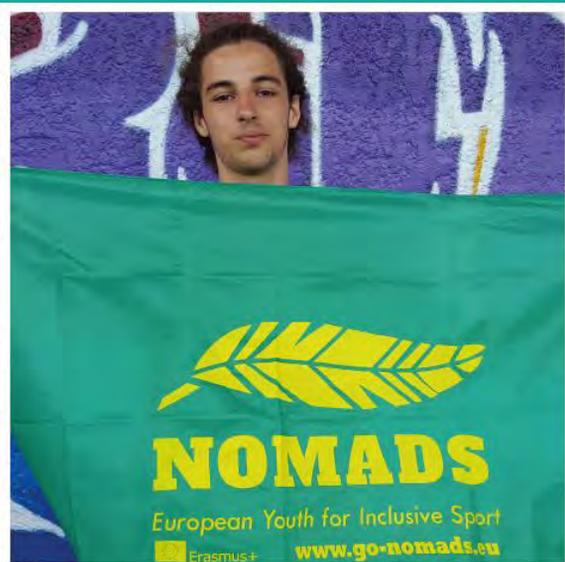
Cliquez sur les numéros pour plus d'informations



VOUS ÊTES UN COMITÉ OU UNE ASSOCIATION UFOLEP ?

Rejoignez la communauté NOMADS UFOLEP pour accueillir des **volontaires de l'Europe entière** sur vos projets et événements !

Contact | jpveronique.laligue@ufolep-usep.fr | 06 99 83 33 47



www.Go-Nomads.eu

Faire découvrir **le sport pour tous** et **l'Europe** à vos jeunes bénévoles ! **#TEAMUFOLEP**



wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

SPORT EDUCATION

RESULTATS DU CHAMPIONNAT NATIONAL CROSS COUNTRY 2018



Retrouvez avec ce lien hypertexte, les résultats du
Championnat National Cross-Country qui s'est
déroulé le 25 mars 2018 :

<https://protiming.fr/Results/running/4401/2939>

Les photos sont disponibles :

[ICI](#)

[Voir la version en ligne](#)



Vous étiez plus de 400 à participer à l'événement UFO Nature UFOLEP

Un événement rénové qui a permis à toutes et à tous de découvrir de nouvelles activités, de se dépasser sur les courses et de partager des émotions grâce aux challenges sportifs proposés.

En Bref, un UFO Nature à l'image du multisport à l'UFOLEP !

Merci à vous, toutes et tous, pour votre énergie, votre passion et votre convivialité.
Vous êtes et vous faites "l'esprit UFOLEP".

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de 400 participants sur les animations multisport de nature
- 291 engagés au championnat national de cross-country UFOLEP
- Une équipe d'une trentaine de bénévoles
- 10 régions représentées
- Des ateliers sportifs et éducatifs pour les plus jeunes et les familles avec le stand Kid Bike et l'initiation aux gestes qui sauvent
- Un biathlon nature pour s'essayer à une nouvelle discipline
- Un challenge solidaire pour soutenir des projets associatifs : Tom Pousse et l'Association des médecins de Giens
- Des centaines de sourires et d'accolades partagés !

Nous remercions chaleureusement l'équipe de bénévoles par l'UFOLEP 45 et la Commission Nationale Athlétisme mobilisée pour la préparation et l'organisation de bel événement.

Merci également à nos partenaires techniques et sportifs Pro Timing, InfoSport Organisation qui nous ont soutenu dans la mise en place de ce 1^{er} UFO

Nature.

REVIVEZ LES MOMENTS FORTS



[DECOUVREZ TOUTES LES PHOTOS](#)

RESTEZ CONNECTÉS



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

- Fédération sportive de
- la ligue de
- l'enseignement
- un avenir par l'éducation populaire

BON DE COMMANDE DRAPEAUX COURSE UFOLEP



La société « ESAT » confectionne des drapeaux de courses.

Si vous le souhaitez, vous trouverez le bon de commande de lien hypertexte ci-après :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Bon_commande_drapeaux.xls

Pour information : frais de port en supplément, offert à partir de 200 €, un devis sera envoyé au club pour valider la commande



Chers collègues,

La mise en place du décret du 9/08/17 relatif à la police des manifestations sportives renforce les prérogatives des fédérations délégataires. Comme ce fut le cas pour l'arrêté de 2006 relatif à la certification des officiels l'État préconise la mise en place de conventions entre les fédérations délégataires et les fédérations agréées. Ce conventionnement est mis en place avec la FFM en revanche la FFSA le refuse.

Ce décret prévoit l'avis de la fédération délégataire pour chaque épreuve, pour ce qui concerne la FFSA, les avis sont systématiquement négatifs avec à chaque fois un argumentaire portant sur plusieurs points, détaillés dans les documents joints en annexe pour lesquels nous apportons des éléments de réponses.

Pour la majorité des points (assurances, officiels...) des réponses sont apportées, il reste un point de blocage sur le respect des équipements pilotes et véhicules, ce point est à l'arbitrage du ministère des sports, point pour lequel nous avons sollicités un délai.

Vous trouverez en pièces-jointes différents éléments : une explication du contexte et de la situation avec des arguments, des éléments de réponses sur les différents points relatifs aux avis négatifs de la FFSA sur les dossiers de déclarations d'épreuves et une proposition de règlement particulier reprenant la base de celui de la FFSA.

Dans les aspects positifs, la mise en place de réunions de concertation régulières entre les techniciens des deux fédérations devraient être programmées.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément et aborderons ce point lors de l'AG nationale le week-end prochain.

[argumentaire UFOLEP suite aux avis FFSA](#)

[Mise en place decret 9 aout 2018](#)

[Reglement particulier auto UFOLEP](#)

[Liste certifies formation FFSA](#)

[Liste des recyclages FFSA](#)

[Liste recyclage UFOLEP Ministeriel](#)

RESULTATS DU NATIONAL DE BADMINTON



Les résultats du Rassemblement National de Badminton qui s'est déroulé les 31 mars et 1^{er} avril à Valence (26) sont disponibles dès à présent :

[à télécharger](#)

Des nationaux de la diversité

Les rassemblements Ufolep du week-end des 19-20-21 mai mettront en avant la Charte pour la diversité dont notre fédération est signataire.

Pas moins de douze manifestations nationales Ufolep se dérouleront, un peu partout en France, les 19-20-21 mai à l'occasion du week-end de la Pentecôte: GRS, tir à l'arc, gymnastique artistique, football, volley-ball, etc. Et toutes seront placées sous le signe de la diversité, avec des prises de paroles et des animations sur ce thème.

L'Ufolep veut mettre ainsi en valeur la Charte pour la diversité dont elle est signataire. Une démarche qui entrera aussi en résonance avec la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et pour le développement, fixée au 21 mai par les Nations Unies et l'Unesco (1).

AUX FONDEMENTS DU SPORT POUR TOUS

À l'origine, la Charte «La diversité est une force pour la République» est une initiative de Dadou Kehl, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement de Charente-Maritime. D'abord diffusée en région Poitou-Charentes, c'est aujourd'hui une initiative nationale à laquelle toute association, organisme, collectivité, entreprise ou personne individuelle peut s'associer. Aucune exigence, sinon celle de respecter les engagements énoncés par ce texte (2).

La Ligue de l'enseignement a largement relayé cette initiative et l'Ufolep a elle-même signé cette charte par l'intermédiaire de son président, Philippe Machu, lors de son assemblée générale d'avril 2013. Depuis, des associations et des comités ont également pris l'initiative de la signer en leur nom propre.

Les 19-20-21 mai, l'Ufolep souhaite profiter de manifestations qui drainent une foule de participants, d'accompagnateurs et de spectateurs pour sensibiliser le plus grand nombre à cette notion de diversité. Une diversité



qui est le fondement même du sport pour tous: un sport que l'on doit pouvoir pratiquer quels que soient son âge, son sexe, sa couleur de peau, sa culture, ses croyances et sa condition économique et sociale.

Avec le soutien de l'association «La diversité est une force» dédiée à la promotion de la charte, et avec l'appui de jeunes volontaires en service civique, des jeux, des stands et des témoignages traduiront l'engagement de l'Ufolep et de l'ensemble de son réseau en faveur d'une diversité considérée, selon les propres termes de la charte, comme l'antithèse de «*toute forme de discrimination*», qu'elle soit «*raciale, ethnique, physique, philosophique ou religieuse*». ● **PH.B.**

(1) Cette journée, que les États membres de l'Onu et la société civile sont invités à célébrer, est l'occasion de «mieux connaître et apprécier ce que nous devons aux autres cultures».

(2) Attention à ne pas confondre la «Charte pour la diversité» avec la «Charte de la diversité en entreprise» initiée en 2004 par Claude Bébéar et Yazid Sabeg, et par laquelle des entreprises s'engagent à mieux refléter, dans leurs effectifs, la diversité de la population française.

« LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE POUR LA RÉPUBLIQUE »

• *Nous considérons:* Que les cultures, les sports, les arts, au-delà des émotions et des plaisirs qu'ils procurent, rapprochent les cœurs comme les esprits et contribuent au développement de la paix dans le monde.

Que les valeurs républicaines, véhiculées au sein de notre association, de notre entreprise ou de notre collectivité, sont sources d'enrichissement et permettent une meilleure connaissance et compréhension de la diversité culturelle de notre pays, et ainsi de bien vivre ensemble.

• *Nous déclarons:* (...) Que le racisme porte atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes et tire prétexte de toute différence pour engendrer la discrimination et l'exclusion.



(...) Que la richesse d'une société repose sur sa diversité et sur la participation de tous à la vie démocratique, sociale, économique et culturelle.

• *Pour ces raisons, je m'engage à:* Promouvoir l'éducation pour la diversité, contre le racisme, et au-delà contre toutes les formes de discriminations qui attentent à la dignité de l'homme.

Promouvoir l'universalisme républicain, la tolérance, le respect et la laïcité comme principe du vivre ensemble. (...) ●

Pour télécharger la charte dans son intégralité:

<http://pouurladiversite.fr/la-charte-pour-la-diversite/>



LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE POUR LA RÉPUBLIQUE

Mon association, mon organisme, ma collectivité, mon entreprise ou moi-même nous opposons à toute forme de discrimination ; raciale, ethnique, physique, philosophique ou religieuse.

Nous considérons

Que les cultures, les sports, les arts, au delà des émotions et des plaisirs qu'ils procurent, rapprochent les cœurs comme les esprits et contribuent au développement de la paix dans le monde.

Que les valeurs républicaines, véhiculées au sein de notre association, de notre entreprise, ou de notre collectivité, sont sources d'enrichissement et permettent une meilleure connaissance et compréhension de la diversité culturelle de notre pays, et ainsi de bien vivre ensemble.

Nous déclarons

Que toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

Que le racisme porte atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes et tire prétexte de toute différence pour engendrer la discrimination et l'exclusion.

Que la discrimination entre les êtres humains pour quelque motif que ce soit est une offense et doit être condamnée comme une violation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Que la richesse d'une société repose sur sa diversité et sur la participation de tous à la vie démocratique, sociale, économique et culturelle.

Pour ces raisons je m'engage à

Promouvoir l'éducation pour la diversité, contre le racisme et au-delà contre toutes les formes de discriminations qui attentent à la dignité de l'homme.

Promouvoir l'universalisme républicain, la tolérance, le respect et la laïcité comme principe du vivre ensemble.

Prendre à mon niveau toutes mesures permettant de promouvoir la diversité et la solidarité, notamment dans les principes d'organisation et de délibération de mon association, de mon entreprise ou de ma collectivité et particulièrement dans toutes les fonctions Ressources Humaines, notamment au moment du recrutement et des évolutions de carrière.

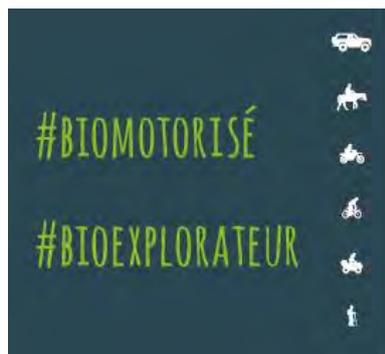
Participer à toutes actions, notamment à soutenir les « Semaines d'éducation pour la diversité » coordonnées par la ligue de l'enseignement, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion, l'origine ethnique, l'appartenance politique, la langue, le niveau socio-économique, le degré d'instruction, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou une quelconque différence.

Utiliser le symbole, « ensemble », dans ma communication : papier en tête, véhicule, boutique, textiles, site internet etc.

Ainsi, face à l'ignorance, promouvoir la connaissance, face au fanatisme promouvoir la tolérance, face à l'isolement, promouvoir la solidarité et la générosité.

J'accepte que mon nom ou celui de mon association, de ma collectivité, ou de mon entreprise figure sur la liste du comité de soutien.

le signataire,



JOURNÉES DES CHEMINS

Il est encore temps d'organiser un chantier "Journées des Chemins". Déjà plus de 30 chantiers sont inscrits à l'opération. Alors, aidez-nous à montrer au grand public votre engagement pour l'entretien des chemins : [inscrivez vous aussi votre chantier !](#)

LISTE DES CHANTIERS JOURNÉES DES CHEMINS PAR DATES

Samedi 24 mars : [Saint-Blimont \(80\)](#)

Dimanche 25 mars : [Saint-Civran \(36\)](#) - [Saint Félix Lauragais \(31\)](#)

Samedi 7 avril : [Méridon Vallée d'Auge \(14\)](#) - [Saint-Aubin \(47\)](#) - [Limeyrat \(24\)](#) - [La Brosse Montceau \(77\)](#) - [Espalion \(12\)](#) - [Vernoux-en-Vivarais \(07\)](#) - [Pezè le Robert \(72\)](#) - [Saint-Saulge \(58\)](#)

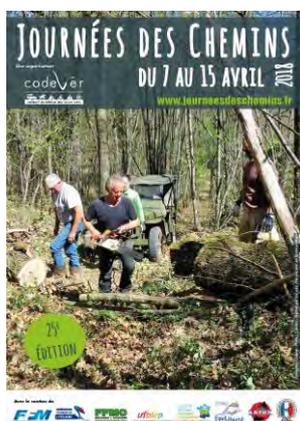
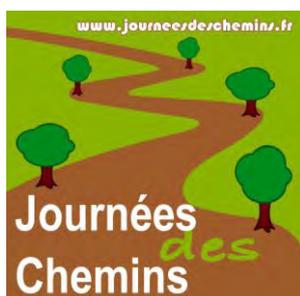
Dimanche 8 avril : [Raon-l'Étape \(88\)](#) - [Allinges \(74\)](#) - [Beaumont Village \(37\)](#) - [Espalion \(12\)](#) - [Saint-Léger-Bridereix \(23\)](#) - [Saint Geniez d'Olt \(12\)](#) - [Brèche \(37\)](#)

Vendredi 13 avril : [Divion \(62\)](#)

Samedi 14 avril : [Sangatte \(62\)](#) - [Méridon Vallée d'Auge \(14\)](#) - [Pérols sur Vézère \(19\)](#) - [Divion \(62\)](#) - [Herpeltmont \(88\)](#) - [Claix \(38\)](#) - [Moissey \(39\)](#) - [Espalion \(12\)](#) - [Plouha \(22\)](#) - [Espeluche \(26\)](#)

Dimanche 15 avril : [Cézy \(89\)](#) - [Moissey \(39\)](#) - [Espalion \(12\)](#)

Dimanche 22 avril : [Loire-sur-Rhône \(69\)](#) - [Moux-en-Morvan \(58\)](#)



N'hésitez pas à participer aux chantiers inscrits !

Pour connaître toutes les informations sur un chantier, cliquez sur le lien mentionnant le nom de la commune concernée.

Pour inscrire un chantier, consulter la carte interactive des chantiers, télécharger un visuel ou pour s'informer sur l'opération : [c'est par ici...](#)

Et suivez les dernières infos sur notre [Page Facebook dédiée](#) !

ACTUS SUR LE TERRAIN



LUSSAS-ET-NONTRONNEAU : 15 BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION "CHEMIN POUR TOUS" ONT NETTOYÉ 1 KM DE CHEMIN

Bilan du chantier "Journées des Chemins" organisé par l'association "Chemin Pour Tous", le samedi 10 mars 2018 sur la commune de Lussas et Nontronneau. [Lire la suite...](#)

ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES



BOUCHES
DU
RHÔNE
VAR



ASSEMBLÉE CODEVER BOUCHES-DU-RHÔNE ET VAR

L'assemblée annuelle du CODEVER Bouches-du-Rhône et Var se tiendra le samedi 14 avril 2018 à 18h30, **au 426 Traverse de l'église Saint-Pierre** - Saint-Pierrelles-Aubagne, 13400 AUBAGNE. Cette réunion sera animée par le Comité 13. [Plus d'infos ici.](#) Contact : Gilbert AMALFITANO gilbert.amalfitano@codever.fr ou 06 07 43 43 28.

ASSEMBLÉE CODEVER CÔTES-D'ARMOR

L'assemblée annuelle du CODEVER Côtes-d'Armor se tiendra le mardi 27 mars 2018 à 20h, à la salle polyvalente de la Chapelle-Neuve (**rue de l'église** – 22160 La Chapelle Neuve). Cette réunion sera animée par Gilles Geldron (délégué Codever Côtes-d'Armor). [Plus d'infos ici.](#) Contact : Gilles Geldron codever22@codever.fr ou 06 75 82 58 79.

CÔTES D'ARMOR

LA PRESSE EN PARLE



MOTO VERTE : RAPPEL DES DATES DES JOURNÉES DES CHEMINS

A lire dans Moto Verte, n°528 d'avril 2018, en page 26.

[Lire la suite...](#)



NEWSLETTER DU CLUB POLARIS : ANNONCE DES JOURNÉES DES CHEMINS ET STAGES DE CONDUITE

Dans la Newsletter du Club Polaris de mars 2018. Nos remerciements à l'équipe du Club Polaris pour le relais de ces informations. [Lire la suite...](#)

AGENDA



LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS AVEC LE CODEVER

Retrouvez tous les événements dont le Codever est partenaire en 2018 [dans notre agenda](#).

INFOS AUX ADHÉRENTS



COMMENT SE CONNECTER A SON ESPACE ADHÉRENT SUR CODEVER.FR

Vous ne parvenez pas à vous connecter à votre espace adhérent sur codever.fr ? Alors, il vous faut réinitialiser votre mot de passe. La procédure est expliquée dans cet article. [Lire la suite...](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



ADHÉRER

PARRAINER

NOUS SUIVRE

ILS SOUTIENNENT LE CODEVER



[cliquez ici pour vous désabonner](#)



Des groupes Facebook pour les activités sportives UFOLEP

Depuis le rassemblement national des acteurs de la vie sportive et associative d'octobre 2017, l'accompagnement communication des activités sportives se poursuit.

Afin d'harmoniser la communication sur les réseaux sociaux, pour faciliter la recherche et la circulation d'informations à propos des activités pratiquées au sein de la fédération, les commissions nationales sportives sont invitées à créer des groupes Facebook dédiés à leur activité.

La commission nationale en aura la gestion, sous la responsabilité de son référent communication et responsable de commission ainsi que du pôle communication de la fédération.

Rattaché à la page officielle de l'UFOLEP et disposant des mêmes fonctionnalités qu'une page Facebook classique, le groupe apportera à l'activité plus de visibilité et offrira un contenu davantage accessible auprès des licenciés de l'activité.

A terme, les groupes auront vocation à remplacer les pages existantes dédiés aux différentes activités proposées par la fédération.

Davantage spécialiste de leur activité, les membres de la commission (administrateurs du groupe) porteront une communication plus régulière, plus variée et plus proche de la réalité du terrain. Sur le groupe, il y a d'ailleurs la possibilité de créer des lives (en qualité HD) pour rendre leur contenu plus immersif.

Retrouvez ici les 1ers groupes créés que vous pouvez intégrer pour suivre l'actualité de l'activité sportive :

- [Bike Trial](#)
- [Gym](#)
- [Tennis de table](#)
- [Tir à l'arc et sarbacane](#)
- [Volleyball](#)
- [Tennis de Table](#)

Déroulement de la procédure

1. Créer un groupe Facebook (pas une page) en mode privé (pour le moment, afin de pouvoir déjà y agréger un peu de contenu et des utilisateurs. Comme cela le groupe ne sera pas vide lors de l'ouverture en mode public) - consulter [ce site](#) pour plus d'informations ;
2. Règle de dénomination du groupe « Nom de l'activité UFOLEP Nationale » ;
3. Ajouter le pôle communication en tant qu'administrateur du groupe ;
4. Habiller visuellement le groupe avec la bannière fournie + poster la « charte de bonne conduite » qu'il est possible d'adapter ;
5. Recenser les pages et groupes autour de l'activité à l'UFOLEP pour pouvoir ensuite les inviter à rejoindre le groupe ;

ECHEANCIER DES CIRCULAIRES 2018



Le Championnat National B de Tennis de Table se déroulera les 28 et 29 avril 2018 à Estaires (59)

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet fédéral : [à télécharger](#)



La ½ finale de Gymnastique groupe 1 se déroulera les 12 & 13 mai 2018 à Voisins le Bretonneux (78).

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site fédéral : [à télécharger](#)
- ✓ La fiche à retourner : [à télécharger](#)



La finale jeunes groupe 1 se déroulera les 19 au 21 mai 2018 à Mouvaux (59).

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site fédéral : [à télécharger](#)
- ✓ La fiche à retourner : [à télécharger](#)



Le Championnat national de Tir à l'Arc se déroulera les 19 & 20 mai 2018 à Saint Mars la Jaille (44).

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site fédéral : [à télécharger](#)



Le Championnat National de Tennis de Table A se déroulera les 19 & 20 mai 2018 à la Souterraine (23).

 **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site : [à télécharger](#)

REGLEMENTS 2018 TECHNIQUES & SPORTIFS



Les deux règlements de l'activité Karting Piste sont sortis ...

Retrouvez les dans ce cont@ct :

 [Reglement sportif 2018](#)

 [Reglement technique 2018](#)

Récapitulatif de la composition du dossier de déclaration (Moto)

Vu les article R. 331-4-1 et suivants du code du sport

Vu l'article R. 331-18 du code du sport

Vu l'article R. 331-22 du code du sport

Vu les article A.331-17 à A. 331-19 du code du sport

Vu le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives

Vu les articles A 331-21-2 et suivants du code du sport

Vu l'arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives comportant des véhicules terrestres à moteur

RAPPELS : *Les manifestations sportives soumises à déclarations sont au sens du décret du 9 août les manifestations (au sens de l'article R. 331-18 : voir Annexe 1) sportives comportant plus de cinquante véhicules terrestres à moteurs sur circuit permanent et homologué pour la pratique de la discipline de la manifestation.*

Le dossier doit être déposé dans un délai de deux mois avant la date de la tenue de la manifestation. Le visa d'Ufolep pour la discipline doit être préalablement demandé. Le délai de réponse est d'un mois. Le visa doit être sollicité le plus possible en amont de la manifestation (voir Annexe 2).

Les informations qui doivent apparaître dans le dossier sont :

- Les nom, adresse postale et électronique et coordonnées de l'organisateur et, le cas échéant, de la personne désignée comme organisateur technique ;
- L'intitulé de la manifestation, la date, le circuit et les horaires auxquels elle se déroule accompagnés d'un document spécifique précisant la discipline concernée et la nature de la manifestation et ses caractéristiques ;
- Le nombre maximal de personnes attendus lors de cette manifestation ;

Le dossier doit être composé des pièces suivantes qui doivent être jointes lors de la demande de visa :

- Le règlement particulier (RP= de l'épreuve avec les visas demandés) :
 - Modalités d'organisation de la manifestation conforme au RTS ;
 - Les spécificités du circuit (dimension, capacité max etc.) ;
- Les plans et localisation du circuit ;
- La liste des officiels ;
- Les horaires prévisionnels détaillés de la manifestation¹ ;
- L'attestation du médecin ;
- La convention dispositif de secours ;
- Le formulaire relatif à l'organisation des secours et à la sécurité ;
- L'attestation de police d'assurance, conforme aux dispositions de l'article L. 331-10et R. 331-30 du code du sport, souscrite par l'organisateur ;
- Si concerné l'étude simplifiée des incidences Natura 2000 ;
- Le Cerfa 15862*01 (en principe : voir Annexe 3) ;
- L'arrêté d'homologation ;
- L'agrément annuel Ufolep ;
- Visa de l'Ufolep (RP signé et numéroté par l'Ufolep + lettre de visa).
- Rapport de clôture après l'épreuve.

¹ Contrôles techniques et administratifs, départs, durée des manches, catégories

ATTENTION :

- Aucun visa ne sera accordé aux dossiers incomplets.
- Le rapport de clôture doit impérativement être fournis à l'Ufolep Nationale sous 15 jours en fin d'épreuve. Il peut être demandé par l'assureur ou en cas de réquisitions judiciaires.

Lors que le dossier de déclaration est remis complet à la préfecture, celle-ci remettra un récépissé à l'organisateur qui pourra alors tenir manifestation. Si la manifestation est refusée la préfecture prend un arrêté d'interdiction motivé.

Nous vous rappelons en outre que le visa de cette épreuve vous est délivré sous réserve que :

- *Le Moto-Club soit affilié pour la saison sportive durant laquelle l'épreuve doit avoir lieu ;*
- *Le contrat d'assurance souscrit pour l'épreuve soit conforme à la législation actuellement en vigueur ;*
- *Le site pratique, si nécessaire, ait été visité, agréé et homologué par les autorités compétentes ;*
- *Le club ait satisfait aux obligations administratives relatives à l'organisation d'une manifestation comprenant la participation de véhicules terrestres à moteur ;*
- *Que vous respectiez les règles techniques et de sécurité imposées par la FFM ;*
- *Que vous respectiez les règles de l'UFOLEP ;*
- *Les officiels soient en possession de leur licence valide et titulaire de la qualification requise.*

Nous vous rappelons que le jour de l'épreuve, les participants et les officiels doivent présenter leur licence valable pour l'année en cours. Après l'épreuve, vous devez nous renvoyer par l'intermédiaire de votre comité départemental, le rapport de clôture dûment complété en deux exemplaires.

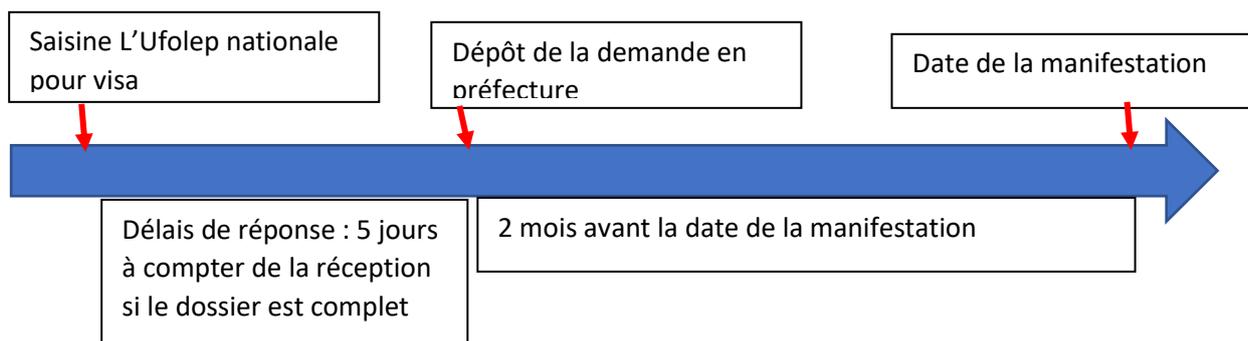
Vous souhaitant pour votre épreuve une totale réussite, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, Monsieur/ Madame Le/la Président(e), en l'assurance de nos salutations sportives.

Bonne manifestation à tous.

ANNEXE 1 : Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives, NOR INTD1708130D, JORF n°289 du 13 août 2017 texte n°2.

Glossaire :	
Vu l'article R. 331-18 du code du sport (dans sa rédaction telle que modifiée par l'article 9 du décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives)	
Typologie	Définitions
Événement	<p>Manifestations : le regroupement d'un ou de plusieurs véhicules terrestres à moteur et d'un ou de plusieurs pilotes ou pratiquants visant à présenter, de façon organisée pour les spectateurs, un sport mécanique sous ses différentes formes. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 411-7 du code de la route, toute compétition ou démonstration est assimilée à une manifestation. A l'exclusion des essais et entraînements à la compétition, tout événement motorisé qui comporte au moins un classement, un temps imposé ou un chronométrage, même sur une distance réduite, est également regardé comme une manifestation ;</p> <p>Compétitions : toute épreuve organisée dans le cadre d'une manifestation, dont l'objectif est l'obtention des meilleurs résultats possibles ;</p> <p>Démonstrations : toute manifestation ayant pour objet la présentation, en mouvement, des capacités de vitesse ou de maniabilité de véhicules terrestres à moteur, sans qu'elle constitue un entraînement ou une compétition ;</p>

ANNEXE 2 : Délais concernant le dépôt du dossier de déclaration d'une manifestation sportive avec VTM



ANNEXE 3 : Note document Cerfa dans le cadre de la déclaration à diffuser auprès des comités concernés par les épreuves moto et auto

Comme vous le savez les manifestations sportives motorisées sont pour la majorité des cas soumise à un régime de déclaration depuis le décret du 9 août 2017 et l'arrêté spécifique du 24 novembre 2017. Or, dans le cadre de ce régime de déclaration, un dossier est à remettre auprès de l'autorité territorialement compétente, avec comme voie privilégiée la déclaration auprès de la préfecture. Les démarches d'homologation du circuit, de demande d'avis de la

fédération délégataire (auto) ou d'un visa fédéral Ufolep (moto), doivent être effectuée préalablement au dépôt du dossier ; tout comme l'inscription au calendrier Ufolep. Cependant, ce dossier comprend un document spécifique de déclaration en plus des pièces demandées. Ce document est en général un Cerfa, mais il peut également être autre dans le cadre de certaines préfectures. Voici donc ci-dessous un récapitulatif des quatre situations identifiées :

- ❖ un nouveau document en date de février 2018 est arrivé récemment, il s'agit du document Cerfa n° 15862*01. S'il est appelé à devenir le document de référence, peut de préfectures le demandent dans leurs pièces. Cependant la fédération délégataire le demande déjà aux organisateurs des manifestations qui sont organisées sous son égide. Il est donc intéressant de l'utiliser lorsque la préfecture ne demande pas un autre Cerfa ou un document particulier ;
- ❖ Cependant, l'ancien Cerfa de référence reste demandé dans les préfectures. Ce Cerfa le n°13390*01, date d'avant le décret du 9 août 2017, mais il reste demandé dans un certain nombre de départements ;
- ❖ un troisième Cerfa peut être demandé par certaines préfectures, le Cerfa n°15848*01. Ce document est pourtant celui qui permet en principe de déclarer les concentrations, mais il peut pourtant être demandé pour les manifestations ;
- ❖ enfin, certaines préfectures ont elles recours à leur propre document de déclaration.

Il est donc important de vous renseigner auprès de votre préfecture sur le document qui vous sera demandé dans le cadre de vos démarches de déclaration. Il est essentiel que votre dossier soit conforme aux attentes de l'autorité administrative auprès de laquelle vous faites votre déclaration ; enfin, si aucune information ne vous permet de savoir quel document joindre, privilégier le plus récent.

Cette situation temporaire devrait se normaliser dans les mois avenir. Je vous rappelle que nous sommes dans une année de transition, le décret n'a pris complètement effet que depuis le 14 décembre 2017, suite à une période dérogatoire de 4 mois qui permettant de purger les derniers reliquats de l'ancien cadre procédural, aussi, des ajustements sont donc à prévoir que ce soit su côté des préfectures comme du côté des fédérations et des organisateurs.

Documents joint

- Cerfa 15862*01
- Cerfa 13390*01
- Cerfa 15848*01
- Exemple de document existant en préfecture

ALERTE

RECTIFICATIF...

**AU CALENDRIER DES ÉPREUVES
NATIONALES 2018**

ÉPREUVES	DATES	LIEUX
Tennis – Coupe Jean Macé	31/03 au 01/04	Nantes (44)
Tennis de Table – Championnat National A	19 & 20/05	La Souterraine (23)
Trampoline – finale nationale	16 & 17/06	(63)

***Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr),
des éventuelles modifications pour le calendrier 2018.***



La CNS Tennis de Table et l'UFOLEP Nationale tiennent à remercier chaleureusement le comité départemental de la Creuse (23) qui, au pied levé, a bien voulu organiser le championnat national « A » 2018 (**19 & 20 mai 2018 à la Souterraine - 23**) pour lequel aucune candidature officielle ne s'était manifestée.

Les maintiens de ces 3 rassemblements annuels (12 Heures, Nationaux A et B) sont essentiels pour le développement et la pérennisation de l'activité Tennis de Table à l'UFOLEP, et c'est pourquoi, nous sollicitons l'ensemble des comités UFOLEP pour organiser les prochains rassemblements 2020.

Encore merci aux bénévoles et aux salariés de l'UFOLEP de la Creuse, du club de la Souterraine, qui œuvrent ardemment pour vous proposer une belle compétition. Nous ne manquerons pas de faire de vive voix.

[Voir la version en ligne](#)



***Vous êtes animatrice / animateur au sein d'une association UFOLEP ?
Participez à votre événement dédié aux activités de la forme et du bien-être !***

**Envie de booster vos séances de fitness pour dynamiser et enrichir votre approche notamment sur sa dimension "santé" ? Le Week end Move est l'événement à ne pas manquer !
On vous dit tout sur cette édition !**

Cap sur le fitness

Le comité départemental UFOLEP Pas-de-Calais vous invite au Week end Move, 2 journées dédiées aux animateurs et animatrices sportifs spécialistes ou intéressés par les activités physiques de la forme et du bien-être.

À la découverte de nouvelles disciplines

Un week-end pour aller à la découverte de nouvelles pratiques qui allient l'activité physique à la dimension "santé" afin de sensibiliser et de lutter contre la sédentarité.



**programme sous réserve de modifications. Cliquez sur l'image pour accéder au programme.*

" Venez découvrir le Week end Move dédié aux pratiques sportives de la forme et du bien-être dans un objectif de santé "

[JE M'INSCRIS](#)

INFOS PRATIQUES & CONTACT

Les 28 et 29 avril 2018 à l'[Arena Stade Couvert](#) - Liévin (62)

Comité départemental UFOLEP - Pas-de-Calais
Jérôme LEGER - ufolep62@ligue62.org - 03.21.72.67.41

Avec le soutien de



Cet email a été envoyé à nvincent.laligue@ufolep-usep.fr, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

UFOLEP - 3 rue Récamier - 75341 Paris

